



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 23 JUILLET 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, Mmes BISAUTA, DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Délégués Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. LABAYLE, Vice-Président ; M. POMMIEZ, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, GOUFFRANT, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. ETCHEGARAY ; M. POMMIEZ à M. CAUSSE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 6 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - COMPTE RENDU D'ACTIVITES.

Monsieur GRENADE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par une délibération du 28 février 2003, le Conseil de Communauté a procédé à la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette commission a vocation à examiner chaque année les rapports établis par les délégataires de service public, les rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable, d'assainissement et de collecte et traitement des déchets ménagers, ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière.

Elle doit par ailleurs être consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée se prononce sur le principe de la délégation, ainsi que sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 27 JUIL. 2010

Publié le 27 JUIL. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

Elle est composée de trois conseillers communautaires, dont les mandats de représentation ont été renouvelés le 18 avril 2008 : Madame Dominique GIBAUD-GENTILI, Monsieur Michel VEUNAC, qui assure la présidence de la Commission Consultative, et Monsieur Gérard CAZAUX et de deux associations locales de défense des consommateurs et de l'environnement, la SEPANSO Pays Basque et UFC Que Choisir Pays Basque.

Depuis sa création, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie à sept reprises, soit une réunion annuelle et elle a pu prendre connaissance des rapports établis par le service de Gestion des Déchets et le Service de l'Assainissement.

Elle a par ailleurs examiné les rapports des différents délégataires des services publics suivants :

- le service de l'assainissement exploité par la voie d'affermage par la Société Lyonnaise des Eaux sur les Communes d'Anglet et de Biarritz ;
- le Centre de Ressources Numériques concédé à la société ADITU sur la technopole d'Izarbel ;
- le Crématorium de la Côte Basque concédé à la société ERAUSTEGUIA.

Elle s'est réunie dernièrement le 21 juin 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2010, en application des dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ PREND ACTE DE LA PRESENTATION DE L'ETAT
DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
POUR L'ANNÉE 2010

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	229
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.6 - Exercice des mandats locaux
Objet de l'acte	O/J N 6 : Commission consultative des services publics locaux. Compte rendu d'activités.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100723-229-DE
Date de transmission de l'acte	27/07/2010
Date de réception de l'accuse de réception	27/07/2010